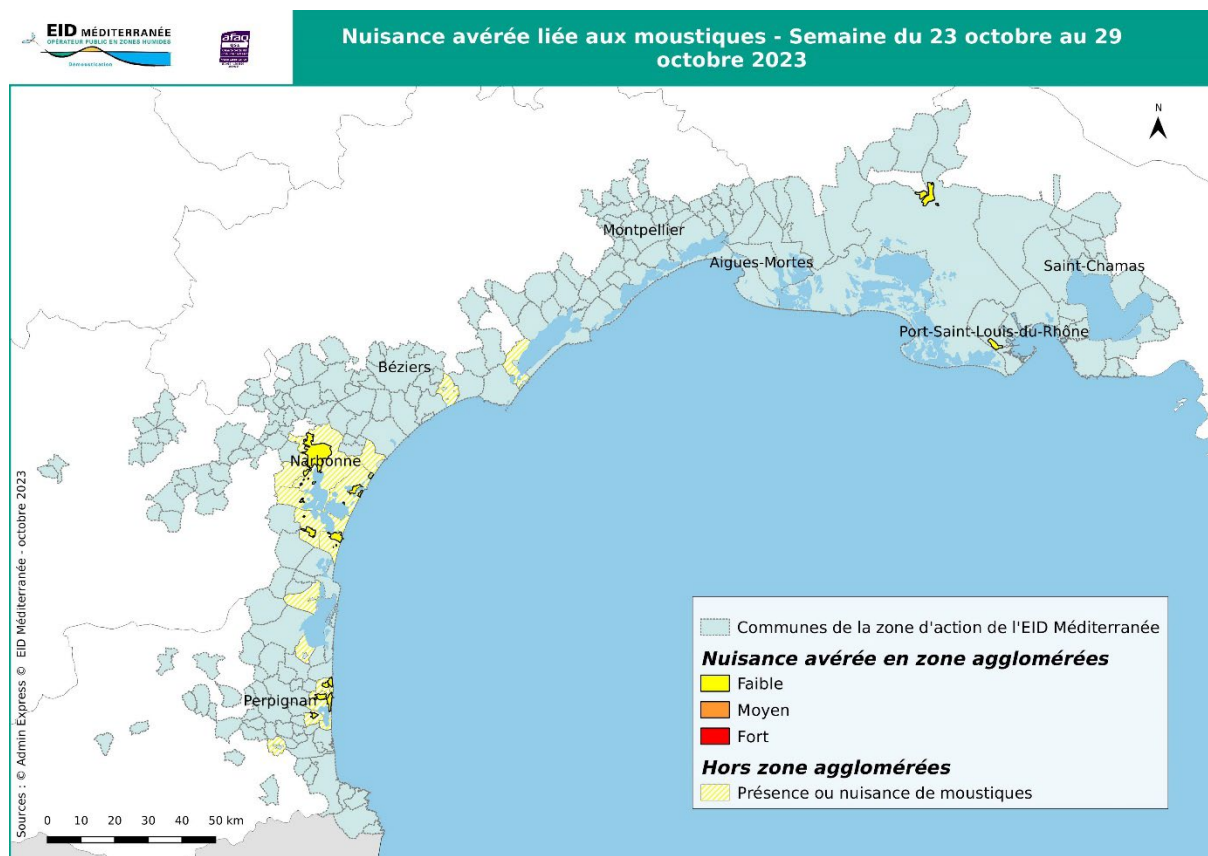


BULLETIN OPÉRATIONNEL

Bulletin « Moustiques » du 23 au 29 octobre 2023



Au cours de la semaine du 23 octobre 2023 :

D'importants coups de mer, qui ont débuté vers le 20 octobre, ont perduré durant toute la semaine et ont nécessité une activité importante de contrôle d'éclosions, ainsi que la réalisation de traitements, qui ont été compliqués par des conditions météorologiques défavorables.

Près de 1 660 hectares ont été traités, dont 1 400 par voie aérienne, ce qui porte le total des surfaces traitées depuis le début de l'année 2023 à environ 20 100 hectares, soit un niveau toujours très bas, rapporté à la moyenne des 5 exercices précédents.

L'efficacité des traitements est globalement satisfaisante et on constate peu de nuisances

résiduelles imputables aux moustiques « ruraux », à l'exception de zones très particulières. La nuisance due au moustique-tigre, en secteurs urbanisés, est également en baisse.

À compter du 30 octobre 2023 :

La tendance actuelle se poursuit, avec un niveau d'eau important dans les zones humides littorales et rétro-littorales, des conditions météorologiques perturbées, avec des vents assez forts orientés du nord au sud/sud entre les Pyrénées-Orientales et les Bouches-du-Rhône, et des pluies faibles à modérées.

Situation par département :

► **Bouches-du-Rhône** : Les forts coups de mer de la semaine dernière ont nécessité de contrôler près de 350 hectares de zones humides et de réaliser des traitements, dont une majorité par voie aérienne (240 ha), mais aussi des traitements terrestres, notamment sur le pourtour de l'étang de Berre. Les contrôles après traitements sont satisfaisants.

Les conditions météorologiques (fort vent) ne sont pas favorables à une évaluation précise de la nuisance. Néanmoins, on observe une nuisance faible à moyenne sur l'ensemble de notre zone d'action.

En zones agglomérées, on constate une baisse de la présence du moustique-tigre *Aedes albopictus*.

► **Gard** : Il n'a pas été constaté de nuisance due aux moustiques des marais. Quelques moustiques sont présents ici et là dans les meilleurs moments de la journée ou le soir à l'abri mais ils sont peu agressifs. Le vent constant et soutenu de ces derniers jours et la météo toujours défavorable pour les 10 jours à venir écartent tout risque de gêne pour les habitants.

► **Hérault** : Le fort coup de mer de la semaine dernière a entraîné des éclosions sur plus de 180 hectares et, en conséquence, la réalisation de traitements antilarvaires.

Les premières vérifications sur l'efficacité des traitements semblent satisfaisantes. Actuellement, les conditions météorologiques ne permettent pas une évaluation fiable de la nuisance ressentie dans notre zone d'action. Néanmoins, lorsque le vent se calmera, il est possible que l'on constate la présence de quelques moustiques adultes du genre *Aedes spp*, en fin de journée près de l'étang de Thau.

En zones agglomérées, on constate également une baisse de la présence du moustique-tigre *Aedes albopictus*.

► **Aude** : Toujours un peu de présence du moustique-tigre *Aedes albopictus*. Sinon la nuisance imputable aux moustiques des marais est faible en zones non agglomérées. Les contrôles, traitements et reprises étaient réalisés encore en début de semaine sur une faible densité larvaire. Il y a peu de risques de nuisance en zones agglomérées durant cette semaine.

► **Pyrénées-Orientales** : Suite aux coups de mer successifs et aux éclosions larvaires qui ont suivi, plus de 556 hectares ont été traités dans le courant de la semaine du 23.10, par moyens aériens et terrestres. Les contrôles réalisés à la suite ont montré une bonne efficacité des traitements dans l'ensemble. Avec, cependant, des secteurs localisés où les traitements ont moins bien fonctionné, notamment en raison de la densité de végétation, comme par exemple au Bourdigou à Torreilles, ou sur le site des Dosses au Barcarès. Là, une nuisance en Ae. Detritus pourrait être ressentie au cours des prochains jours.



Risque de nuisance liée aux moustiques - Semaine du 30 octobre au 5 novembre 2023

